



PREVOYANCE : une nouvelle victoire de la FSU, une avancée majeure pour les agents !

La FSU obtient la signature d'un accord local de Prévoyance avec Madame la Présidente

Grâce à un dialogue social exigeant et constructif, une nouvelle avancée importante vient d'être obtenue pour les agents. La signature de l'accord local de prévoyance marque une étape essentielle dans l'amélioration de leur protection sociale.

La FSU a toujours défendu la concertation et la recherche de résultats concrets pour les personnels. Malgré des divergences parfois importantes avec l'Administration, nous avons poursuivi les négociations avec détermination afin d'obtenir des améliorations réelles pour les agents.

Une protection renforcée pour tous

Cet accord local de prévoyance constitue une avancée sociale majeure. Il renforce l'accompagnement et la protection des agents face aux aléas de la vie et témoigne de l'importance de préserver un haut niveau de solidarité au sein de notre collectivité.

Grâce à la FSU :

- Anticipation de deux ans sur la loi : prise en charge de la participation employeur à hauteur de 50 % minimum dès janvier 2027, soit 2 ans avant l'obligation légale.
- Des garanties très protectrices pour la situation des agents en cas d'accidents de la vie.

La FSU remercie les acteurs du dialogue social

La philosophie de la FSU, fondée sur le dialogue et la concertation, a une nouvelle fois porté ses fruits.

Ensemble, nous sommes plus forts !

Rejoignez la FSU Territoriale 84

LA FSU TERRITORIALE 84

Syndicat local départemental - Conseil départemental
6 Boulevard Limbert 84000 AVIGNON / Adresse postale : 116 Rue Carreterie 84000 AVIGNON

Tél : 04.90.16.18.74
fsu.territoriale84@gmail.com - fsu@vaucluse.fr